



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT EN NUTRITION DE L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir :

- Une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité au Sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi ;
- Une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga ;
- Une unité à l'Ouest pour Cibitoke, Bubanza.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations des Assistants en Nutrition des UFCR du PRODER

2. Tâches générales

Sous l'autorité du Coordonnateur UFCR et la supervision du Responsable Nutritionniste de l'UFCP, l'Assistant nutritionniste de l'UFCR exécutera les tâches générales de :

- Faire la planification et la programmation budgétaire et des activités relatives à la nutrition, au niveau régional ;
- Organiser et assurer l'exécution régionale des activités de nutrition telles que prévues dans le document du Projet, en étroite collaboration avec les autres cadres de l'UFCR et les autres parties prenantes, notamment les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS) et du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) ;
- Assurer le suivi-encadrement des activités communautaires de nutrition au niveau régional sur base d'une planification mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle validée par l'UFCR ;
- Produire et transmettre dans les délais les rapports périodiques et circonstanciels sur la mise en œuvre des activités de nutrition dans la région.

3. Tâches et responsabilités spécifiques au niveau de l'UFCR

- Assurer la mise en œuvre des activités de nutrition ;
- Entretenir le contact avec les ONG et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de nutrition ;
- Appuyer la formation et le recyclage des différents acteurs sur les thèmes de genre et développement, ciblage des couches vulnérables, promotion des jeunes et femmes dans l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire ;
- Participer dans les réunions périodiques (mensuelles, trimestrielle et annuelle) d'évaluation et de planification des activités organisées par l'UFCR ;
- Participer activement aux différentes réunions de concertation et de coordination entre les différents partenaires agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Initier la promotion de la culture des champignons, de la patate douce à chair orange ainsi que l'élevage du petit bétail et faire le suivi-encadrement des activités maraichères (jardins potagers) ;
- Ensemble avec les autres responsables du PRODER sur terrain, veiller au développement d'une synergie entre la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition ;
- Encadrer les Groupements de Caution Solidaires des mères des enfants issus des FARN/FAN en les intégrant dans les activités de petites et moyennes entreprises du PRODER ;
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en œuvre de la stratégie de ciblage des femmes, jeunes et couches vulnérables (application des quotas de représentation des femmes et des jeunes, activités d'entrepreneuriat favorisant l'autonomisation financière des femmes, actions de renforcement des capacités, etc.) ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) régional ;
- Assurer la collecte régulière des données sur les activités nutritionnelles autant sur les résultats, les effets et impacts observés sur terrain au sein des bénéficiaires ;
- Rédiger régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables en rapport avec l'entrepreneuriat et la diversification alimentaire dans la zone cible du projet ; et s'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe et si possible par classe d'âge ;
- Participer dans les missions de suivi & supervision des activités Nutrition ;
- Fournir à l'Unité de Facilitation et de Coordination Régionale toute information en rapport avec la mise en œuvre des activités nutritionnelles ;
- Assurer toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur de l'UFCR.

4. Résultats attendus :

- Le suivi-encadrement des activités communautaires de nutrition est assuré de façon hebdomadaire et mensuelle ;
- La participation aux réunions périodiques d'évaluation et planification ainsi que celles de coordination est assurée ;
- Le suivi-encadrement des cultures maraichères, de la patate douce à chair orange, des champignons et microprojets d'accompagnement est assuré de façons hebdomadaires et mensuelle ;
- La synergie des activités de sécurité alimentaire et de nutrition entre partenaires de terrain est développée et effective ;
- Les bénéficiaires des interventions de nutrition et des activités d'éducation nutritionnelle sont bien encadrés ;
- Les GCS issues des mères ayant fréquentées les Foyers de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) servant comme point d'entrée pour l'éducation nutritionnelle en plus des CEP, des AUM et des petites et moyennes entreprises, seront appuyés ;
- Les groupements donnant du pouvoir économique et social aux femmes sont appuyés ;
- Les données sur les activités nutritionnelles sont mensuellement collectées, compilées, analysées et transmis aux responsables hiérarchiques directs.

5. Profil requis de l'Assistant régional en nutrition

- Etre de nationalité burundaise. Pour les étrangers, avoir un permis de résidence et de travail de longue durée ;
- Avoir au minimum un diplôme universitaire de niveau Baccalauréat (humanité+3) /Licence en nutrition, en santé publique, en santé et nutrition, en sécurité alimentaire et nutrition ou dans une discipline apparentée ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 3 ans dans le domaine de la nutrition, dont au moins 2 ans en éducation nutritionnelle, conduite des FAN/FARN et accompagnement des ménages sortis des FARN, dans une structure publique, parapublique, dans un projet, une ONG ou dans le secteur privé ;
- Avoir une expérience dans les enquêtes/collectes des données et/ou dépistages nutritionnels serait un atout ;
- Avoir travaillé dans un projet/programme financé par un bailleur de fonds constituerait aussi un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise du Kirundi et du Français ;
- Avoir une maîtrise des logiciels de traitement des textes ou des données (Word, Excel, PowerPoint);
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de rédaction des rapports techniques ;
- Etre de bonne moralité;
- N'avoir pas de mauvais antécédents avec le MINEAGRIE ;
- Etre disponible immédiatement;
- Accepter de résider dans sa zone d'action.

6. Durée du contrat.

L'Assistant nutritionniste de l'UFCR sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail

L'Assistant nutritionniste de l'UFCR sera affecté dans une des régions d'intervention mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.

8. Rémunération

L'Assistant nutritionniste de l'UFCR sera recruté et rémunéré au poste n° 8, suivant l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste d'Assistant Nutritionniste à l'UFCR.

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : / /2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.